SECTEUR CENTRE AVAL : Avenue de la Gare – Ecole de commerce							
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COPIL			
SECURITE (Garantir la sécurité et l'intégrité des personnes et des biens lors de crues de la Sorne)  NATURE ET PAYSAGE (Préserver et valoriser les potentiels naturels et	Remplacement des piliers par des poutrelles			La variante poutres métalliques est validée, sous réserve des conclusions de l'OFEV sur le subventionnement de cette mesure.			
	Augmentation de la capacité (abaissement du lit et élargissements)			Le principe est validé.			
	,	Economie possible en réalisant des murs avec des semelles avant (côté Sorne) ou des murs poids		Le projet proposera la solution la plus économique et la moins contraignante en terme d'entretien et de gestion du cours d'eau.  Sauf exception (vers le Jardin de poche), aucun mur ne sera refait à neuf, le projet prévoyant des reprises en sous-œuvre.			
	Amélioration des façades en rive droite vers le bâtiment Vögele	Exploiter le potentiel en lien avec les bâtiments Rippstein et la villa ZEN		Des contacts ont été pris avec les propriétaires. Ceux-ci pourraient entrer en matière sous certaines conditions. Une proposition leur sera faite en ce sens lorsque le projet de l'ouvrage et le devis seront établis.			
		Couverture possible vers le bâtiment Vögele mais uniquement pour une terrasse de petite dimension. L'aménagement ne doit pas empêcher le passage de la lumière	Couverture de la rivière (plutôt réaliser une vue sur la Sorne depuis l'av. de la Gare en obtenant la démolition du petit bâtiment qui l'empêche actuellement)	CCC. C. CC. CC. CC. CC.			
	Mesures 4, 6, 17 et 21 : aménagement du lit de la rivière (apports de graviers et replats latéraux végétalisés entretenus pour éviter l'embuissonement)	Diminuer la largeur du lit mineur pour garantir la « présence d'une rivière » et garantir une bonne dynamique du cours d'eau		Mesures validées. Optimiser la largeur du lit et la dynamique du cours d'eau.			
paysagers des abords de la Sorne)	Mesure 15 : rajeunissement de la végétation rivulaire dans le secteur du Quai de Bellevoie			Mesures validées.			
	Maintien de la morphologie existante vers le collège			Mesures validées.			
	Mesure 9: démolition des constructions existantes et installation d'un transformateur		Transformateur: construction inopportune par sa taille à cet endroit  Demande de ne pas réaliser un transformateur « préfabriqué » mais de prévoir un vrai objet architectural. Il faut aussi étudier la faisabilité d'un enterrement partiel du transformateur	indispensable pour assurer l'alimentation des nouvelles constructions dans le quartier. Il sera demandé aux SID de			
	Parc de poche	Remplacer le terme « jardin de poche » par « jardinet »	Le Jardin de poche pour la plantation de quelques arbres devrait être abandonné	L'appellation « Jardin de poche » est pour l'instant conservée (définition du Plan directeur Nature en Ville). L'aménagement est conservé (place de repos pour personnes âgées et habitants du quartier, notamment). Une analyse est en cours.			
	Projet artistique			Validation du projet. A intégrer dans l'aménagement.			

SECTEUR CENTRE AVAL : Avenue de la Gare – Ecole de commerce							
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COPIL			
NATURE ET PAYSAGE (Préserver et valoriser les potentiels naturels et paysagers des abords de la Sorne)		Pour les passerelles à refaire, garantir une « unité » (voir passerelle sur l'Areuse de Geninasca Delefortrie) Les passerelles doivent avoir « de l'allure »		Une analyse particulière sera menée pour les passerelles (type de structure, intégration, etc). Des recommandations seront faites dans le plan directeur des espaces publics de la Sorne en cours de réalisation.			
		Prévoir une discontinuité des bacs à fleurs pour faciliter l'accès à la rivière (pêcheurs)	Doute sur la plus-value apportée par les bacs à fleurs Les bacs à fleurs risquent d'être utilisés comme poubelles et demandent de l'entretien. Une barrière est préférée	Proposer un autre type de végétalisation des murs qui ne « coupe » pas le lien au cours d'eau et qui minimise l'entretien.			
	Elargissement sur le parking de l'école de commerce Futur projet CEJEF: nécessité de ne pas céder au maintien éventuel des places de parc existantes dans leur configuration actuelle	Les places de parc supprimées	Mesure 22 : aménagement de la berge et suppression des places de parc vers l'école de commerce	Mesure 22 validée. Les places de parc seront compensées dans le cadre du concours d'architecture pour l'agrandissement de l'école de commerce et dans le cadre du plan de mobilité du collège et du CEJEF.			
		De la Jardinerie à la rue de l'Avenir, le mur, son couronnement, la balustrade et le mobilier urbain (lampadaires, bancs, poubelles, etc) doivent être identiques sur toute la longueur	Attention à l'éclairage des cheminements (sécurité de nuit)	Le plan directeur des espaces publics de la Sorne contiendra des recommandations.			
		Attention particulière à donner aux nouveaux murs en sous-œuvre, notamment les têtes d'ancrage		Une revue de projet sera réalisée par un architecte. Tenir compte de l'inventaire ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse).			
		Coordonner les plantations d'arbres avec celles prévues sur le chemin de Bellevoie pour garantir une unité d'aménagement		Une coordination des projets est prévue.			
		Intégration du chemin de Bellevoie, notamment le croisement avec la rue de l'Avenir. Le mur doit supporter la route		Le projet doit permettre l'adaptation de ce carrefour et du pont dans une phase ultérieure.			
		L'aménagement ne doit pas demander un entretien disproportionné Garder des ouvertures sur le cours d'eau Ombrage à garantir sur le cours d'eau		Le projet en tiendra compte.			
		Secteur Jardinerie – Ecluse : tenter de donner un caractère moins dur, moins minéral, en apportant des éléments végétalisés		Le projet en tiendra compte.			
	Promenade continue le long du cours d'eau			Mesures validées.			
ACCES A L'EAU (Favoriser l'accès à l'eau à toutes les catégories d'utilisateurs)	234.5 4 544	Permettre un accès à l'eau par des escaliers entre la Jardinerie et la rue de l'Avenir		Trop contraignant et coûteux. Proposition refusée.			
	La continuité des blocs dans le lit en rive droite permet un accès pour les pêcheurs			Le projet en tiendra compte.			
		En face du quai de Bellevoie, en rive gauche, permettre un cheminement en pied de berge pour les pêcheurs uniquement		Le projet en tiendra compte			
		Ne pas aménager de gradins : garder ce projet pour le Quai de la Sorne		Proposition validée.			

## **DELEMONT MAREE BASSE – SYNTHESE DE LA CONCERTATION DU 23 NOVEMBRE 2011**

SECTEUR CENTRE AVAL : Avenue de la Gare – Ecole de commerce							
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COPIL			
	Promenade continue le long du cours d'eau Mesure 7 (promenade Jardinerie)			Mesures validées.			
		Il faut séparer les piétons et les cyclistes		Une analyse sera menée sur les réseaux piétons et cyclables.			
MOBILITES DOUCES (Valoriser et améliorer le réseau des mobilités douces)			Espace trop grand pour le trottoir et la route au droit du Quai de Bellevoie				
			A long terme, il faut pouvoir suivre la Sorne jusqu'à l'av. de la Gare	Cette proposition n'est pas réalisable (bâti existant). Par contre, on pourra atteindre l'av. de la Gare via la rte de Moutier ou la ruelle de l'Ecluse.			